

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers [BP AP]

 **Septembre à Juin** - **RNCP : 34214** - **Diplôme de Niveau 4**
 **1200 heures : 990 h en centre et 210 h en entreprise**
En Formation Continue **Evaluation en situation professionnelle**

[Objectifs]



*Acquérir des connaissances et les gestes techniques en travaux d'aménagements paysagers dans le domaine du paysage
Encadrer une petite équipe dans la réalisation des opérations techniques*

[Compétences]



6 compétences attestées par le diplôme



C1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant

Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

C2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

Préparer le travail pour un chantier

Coordonner le travail sur un chantier

C3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

Réaliser des travaux de taille liés à la conduite d'un végétal

Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

C4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

Réaliser des travaux de plantation

Réaliser des travaux de végétalisation par semis

C5. Mettre en place des infrastructures

Réaliser des murets et escaliers

Mettre en place des revêtements

C6- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Mettre en place un jardin vivrier

[Les + de la formation]

- Certificat Individuel pour l'utilisation des Produits Phytopharmaceutiques (CIPP)
- Permis BE
- Sauveteur Secouriste au travail (SST)



CFPPA de Charolles
7, Chemin D'Ouze
71120 CHAROLLES
Tel: 03.85.24.00.80

Mail: cfppa.charolles@educagri.fr

www.epl-fontaines.fr - CFPPA CHAROLLES



[Modalités pédagogiques]

- Formation au CFPPA de Charolles
- Parcours Individualisé
- Travaux pratiques
- Modules en Formation Ouverte à Distance (FOAD) possibles :  Plateforme Moodle
- Regroupements obligatoires organisés en centre : Cours d'approfondissement, interventions de professionnels, visites d'entreprises, évaluations, ...



[Publics concernés]

- Demandeur d'emploi qui désire s'insérer dans la filière paysage (salarial)
- Salarié d'autre secteur qui souhaite se reconverter



[Conditions d'entrée en formation]

- Avoir un projet professionnel
- Participer à un entretien de motivation
- Présenter une prescription de formation (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap emploi)



[Conditions d'inscription au diplôme]

- Tous les candidats âgés de 18 ans au moins, sans autre condition

[Validation de la formation]

Diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture après l'obtention des 6 UC.

Les candidats ont 5 ans pour obtenir l'ensemble des blocs de compétence.

Prise en compte de la Validation d'Acquis Académiques pour l'individualisation du parcours de formation pour un candidat ayant un diplôme de niveau 4 et plus.

Des évaluations certificatives peuvent être proposées au candidat à l'entrée selon son profil.

Le BP AP peut être obtenu tout ou partie par la voie de la Validation d'Acquis d'Expérience (VAE).

Nous consulter

[Contact]

Coordinateur formations longues

Tel : 03.85.24.00.80

Mail : cfppa.charolles@educagri.fr



[Evaluation de l'action de formation]

- Bilan organisé avec les financeurs et les partenaires
- Enquête de satisfaction proposée aux acteurs de la formation (stagiaires, tuteurs en entreprise)



TAUX DE REUSSITE
100 %



TAUX DE SATISFACTION
80 %



TAUX D'INSERTION
A consulter sur le site internet de l'EPL



[Rémunération et financement]

- Selon son statut, le stagiaire peut être rémunéré (nous consulter pour étude de chaque cas).
- La formation peut être financée par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté ou les OPCO.
- La formation est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).
- Aucun frais pédagogique



[Et Après ?]

- Après l'obtention du BP AP, possibilité de suivre une formation de niveau supérieur ou CS